AVIS DE MARCHÉS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :
UGECAM du Nord Est
1, rue du Vivarais
54 519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX

OBJET ET DECOMPOSITION DU MARCHE
La présente consultation concerne le nettoyage de locaux, équipements et surfaces vitrées dans les établissements de l'UGECAM Nord Est, répartis en 13 lots suivants :

Lot nº 1A : Centre de réadaptation de Lay Saint Christophe - Nettoyage des locaux - Base (Sans consommables sauf savon des appareils de distribution)
4, rue du Professeur Montaut
54 690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Lot nº 1B : Centre de réadaptation de Lay Saint Christophe - Nettoyage des locaux - Option (Avec consommables)
4, rue du Professeur Montaut
54 690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Lot nº 2 : Centre de réadaptation de Lay Saint Christophe - Nettoyage de la vitrerie
4, rue du Professeur Montaut
54 690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Lot nº 3 : Centre de réadaptation de Nancy - Nettoyage des locaux
75 bld Lobau
54 042 NANCY CEDEX
* Base : Sans consommables
- Lot 3A (Sans consommables) : Locaux situés aux rez-de-chaussée et entresol côté Lobau, rez-de-chaussée côté Florentin et des cages d'escaliers situées entre le rez-de-chaussée et le 1er étage côté Lobau et Florentin (locaux administratifs et logistiques, bureaux médicaux)
- Lot 3B (Sans consommables) : Locaux situés au 1er étage - côtés Lobau et Florentin (plateaux techniques sanitaire et médico-social et bureaux)
- Lot 3C (Sans consommables) : Locaux situés au 2ième étage - côtés Lobau et Florentin (circulations et locaux de détente en secteur hospitalier, chambres et bureaux en secteur médico-social et environnement dédié à la restauration) et cages d'escaliers situées entre les 1er et 2ième étages ainsi que menant aux terrasses
* Option : Avec consommables
- Lot 3A (Avec consommables) : Locaux situés aux rez-de-chaussée et entresol côté Lobau, rez-de-chaussée côté Florentin et des cages d'escaliers situées entre le rez-de-chaussée et le 1er étage côté Lobau et Florentin (locaux administratifs et logistiques, bureaux médicaux)
- Lot 3B (Avec consommables) : Locaux situés au 1er étage - côtés Lobau et Florentin (plateaux techniques sanitaire et médico-social et bureaux)
- Lot 3C (Avec consommables) : Locaux situés au 2ième étage - côtés Lobau et Florentin (circulations et locaux de détente en secteur hospitalier, chambres et bureaux en secteur médico-social et environnement dédié à la restauration) et cages d'escaliers situées entre les 1er et 2ième étages ainsi que menant aux terrasses

Lot nº 4 : Centre de réadaptation de Nancy - Nettoyage de la vitrerie
75 bld Lobau
54 042 NANCY CEDEX

Lot nº 5 : Centre médical diététique " L'Alumnat " - Nettoyage des locaux
7 rue des Moulins
57 160 SCY CHAZELLES

Lot nº 6 : Centre médical diététique " L'Alumnat " - Nettoyage de la vitrerie
7 rue des Moulins
57 160 SCY CHAZELLES

Lot nº 7 : Institut médico éducatif de Chaumont Brottes - Nettoyage des locaux et de la vitrerie
Rue Quellemelle
52 000 CHAUMONT BROTTES
SESSAD de Chaumont (uniquement le nettoyage des locaux)
13 rue Chemin de Choignes
52000 CHAUMONT

Lot nº 8 : Etablissements des Ardennes, 3 sites - Nettoyage des locaux et de la vitrerie
- Centre de réadaptation fonctionnelle pour adultes
34 rue de Warcq
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
- Bâtiment PMSA
34 rue de Warcq
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
- Centre de rééducation fonctionnelle pour enfants
Route de Warnécourt
08090 WARNECOURT

Lot nº 9 : IF PRO de Darney - Nettoyage des locaux et de la vitrerie
1 route d'Attigny
88260 DARNEY
Restauration "Le Diapason" - Nettoyage des locaux et de la vitrerie
Rue Charles Garnier
88880 VITTEL
ITEP/SESSAD - Nettoyage des locaux et de la vitrerie3 allée des Erables 88000 EPINAL

Lot nº 10 : Institut médico éducatif du Val d'Ajol et SESSAD de Remiremont - Nettoyage des locaux et de la vitrerie
IME " La Feuille Dorothée "
88340 LE VAL D'AJOL
SESSAD " Les Trois rivières "
Rue des Etangs Baguettes
88200 REMIREMONT

Lot nº 11 : MECSS de Senones - Nettoyage des locaux et de la vitrerie
La Combe
88210 SENONES

Lot nº 12 : Centre de Médecine Physique et de Réadaptation " LE HOHBERG " - Nettoyage de la vitrerie et des locaux de la piscine
50 rue Rouhling Welferding
57 200 SARREGUEMINES

Lot nº 13 : IME Villa in Sylva - Nettoyage de la vitrerie et des locaux 1 RD 51500 Ville en Selve
SESSAD " Le Soleil Levant " - Nettoyage des locaux et de la vitrerie
78 rue de la Bonne Femme
51100 Reims

Ce marché prendra effet à compter du 1er novembre 2017 avec reconduction tacite annuelle et ce pour une durée maximale de 3 ans soit une échéance maximale au 31/10/2020.

Les candidats pourront présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots ou sous-lots.
Les variantes sont admises.

PROCÉDURE DE PASSATION
Procédure de l'appel d'offres ouvert en application de l'article 2 de l'arrêté du 16/06/2008 modifié portant réglementation sur les marchés des organismes de sécurité sociale et renvoyant aux articles 25, 66 et 67 du Décret nº2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES
120 jours à compter de la date limite de remise des offres

CRITERES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT
Les paiements s'effectueront sur le budget de l'établissement concerné et par virement bancaire.

LIEU OÙ L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER DE CONSULTATION
Le dossier de consultation est remis ou adressé gratuitement à chaque concurrent qui en fera la demande écrite à l'UGECAM NORD EST, il est également disponible sur le site internet : https://cnamts.achatpublic.com.

Toute demande de dossier doit être transmise à :
UGECAM du Nord-Est
Sandra Da Rocha
Tél. 03.83.67.65.32
fax. 03.83.67.65.02
E-mail : sandra.darocha@ugecamne.fr

MODALITES ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES
Les offres devront être réceptionnées avant le Lundi 18/09/2017 à 12 heures.

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT
Les candidats devront se reporter au règlement de la consultation.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
D'ordre administratif :
UGECAM NORD EST
Sandra Da Rocha
Tél : 03.83.67.65.32
E-mail : sandra.darocha@ugecamne.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION
Le 22/06/2017.

AC825103900

MAPA

RÉFÉRENCE DU MARCHÉ :
S22/2017/nº121

OBJET DU MARCHÉ :
Marché de prestations de services de vérifications techniques périodiques des Pôles des Métiers et Espaces Conseils

DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 22/06/2017

ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
5 Boulevard de la Défense - CS 85840
57078 Metz CEDEX 3 - France
Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : http://www.cma-moselle.fr

PLANNING :
Date limite de réception des offres : 31/07/2017 à 11:00

AUTRES RENSEIGNEMENTS :
Les dossiers sont à retirer gratuitement sur la platefiorme de dématérialisation via le site internet du Pouvoir Adjudicateur : www.cma-moselle.fr rubrique MARCHES PUBLICS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS :
Marché alloti : Possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots
Lot nº1 : Vérifications techniques des installations électriques
Lot nº2 : Vérifications techniques des installations gaz, chauffage, eau chaude sanitaire, appareils de cuisson et de réchauffage
Lot nº3 : Vérifications techniques des installations de désenfumage
Lot nº4 : Vérification des BAES
Lot nº5 : Vérification des extincteurs
Lot nº6 : Vérification Triennale des Systèmes de Sécurité Incendie
Lot nº7 : Vérifications techniques des ponts élévateurs
Lot nº8 : Vérifications techniques des cuves d'air comprimé
Lot nº9 : Vérifications techniques de l'étanchéité des équipements de fluides frigorigènes
Lot nº10 : Inspection des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles (gt à 12 Kw)
Lot nº11 : Vérification technique annuelle des ascenseurs

AC825101100

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Collectivité qui passe le marché
Commune de Contz-les-Bains
24A rue du Pressoir
57480 Contz-les-Bains

2. Objet du marché
Réhabilitation d'une maison + aménagements urbains
Adresse des travaux
26 rue du Pressoir
57480 Contz-les-Bains

3. Procédure :
Procédure adaptée

4. Liste des lots
Lot 01 - Gros oeuvre démolition
Lot 02 - VRD
Lot 03 - Renforcement charpente
Lot 04 - Aires de jeux
Lot 05 - Couverture zinguerie
Lot 06 - Menuiseries extérieures bois
Lot 07 - Plâtrerie
Lot 08 - Menuiseries interieures
Lot 09 - Plomberie sanitaire
Lot 10 - Électricité VMC
Lot 11 - Carrelage faïences
Lot 12 - Peintures sols souples
Lot 13 - Serrurerie

5. Retrait des dossiers de consultation
Le dossier de consultation est téléchargeable à titre onéreux via l'adresse https://reprographic.doubletrade.net

Les dossiers papiers sont disponibles chez Reprographic
27 rue Feivres
Actipole Metz Borny
57070 Metz
Tél. 03 87 66 41 26
Contre paiement

6. Présentation des offres :
Se reporter au règlement de consultation qui sera joint au dossier

7. Adresse à laquelle les offres doivent être transmises :
Mairie de Contz-les-Bains
24A rue du Pressoir
57480 Contz-les-Bains

8. Date limite de réception des offres :
17 juillet 2017

9. Renseignements complémentaires
M. Frédéric Gillant, Architecte
46 Avenue Merlin
57100 Thionville
Tél. 03 82 34 88 10
Gillant.architecte@wanadoo.fr

10. Date d'envoi à la publication :
23 juin 2017

AC825064700

SMPE Fensch Lorraine

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ :
SMPE Fensch Lorraine
38 rue de Metz
57650 FONTOY - France
Type de l'Acheteur public :
Etablissement public territorial
Contact : Monsieur STEINER Alain
Tél. : 0382591012

RÉFÉRENCE DU MARCHÉ :
2017-09-007

OBJET DU MARCHÉ :
Étude technico-économique des scénarios d'évolution de l'exploitation agricole du GAEC des Carrières suite à la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable

DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 22/06/2017

TYPE DE MARCHÉ :
Services

TYPE DE PRESTATIONS :
d'ingénierie et intégrés d'ingénierie

CLASSIFICATION DES PRODUITS :
Recherche et développement
Produits de la culture et de l'élevage

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :
Étude technico-économique des scénarios d'évolution de l'exploitation agricole du GAEC des Carrières suite à la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable exploités par la ville d'Audun-le-Tiche et le Syndicat Mixte de Production d'Eau du Fensch-Lorraine.

QUANTITÉS, NATURE ET ÉTENDUE :
1. Recueil des données agricoles de l'exploitation,
2. Bilan de la situation actuelle,
3. Présentation de scénarios d'évolution technico-économiques et contraintes,
4. Proposition de techniques complémentaires non évoquées dans le cahier des charges,
5. Proposition(s) de stratégie(s)

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ :
Cautionnement et garanties exigées : Application de l'article 110 du décret nº 2016-360 du 25 mars 2016
Mode de financement : Ressources propres et subventions
Forme juridique que devra revêtir le groupement : En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire des membres du groupement.
langue(s) : fr

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Critères de sélection des candidatures : Moyens, compétences, références.
Situation juridique :
- DC1
- DC2
- Le cas échéant, copie du jugement en cas de redressement judiciaire
- Déclaration de non interdiction à concourir aux marchés publics
- Déclaration que le candidat satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- Extrait Kbis,

Capacité économique et financière :
Références requises :
- Les capacités financières du candidat en indiquant le chiffre d'affaire global réalisé au cours des trois derniers exercices,
Référence professionnelle et capacité technique :
Références requises :
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement des 3 dernières années
- Présentation d'une liste d'études similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des 5 dernières années indiquant le montant, la date, le donneur d'ordre
- Déclaration indiquant le matériel, les équipements techniques et les moyens humains dont le prestataire dispose
- Certificats de qualifications professionnelles ou certificats de capacité signés par les maîtres d'ouvrage pour des études similaires datant de moins de 5 ans

NOMBRE DE CANDIDATS :
PROCEDURE :
Mode de passation : Procédure Adaptée
L'accord est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) de l'OMC.
Forme du marché : Ordinaire
Autres informations : Pour tout renseignement technique, merci de contacter GEREEA (M. Jean-Pierre DECLOUX)
ZA des Garennes -sud
30, rue des vanneaux
57155 MARLY
Tél. 03 87 57 72 07
gereea.decloux@wanadoo.fr
L'avis d'appel à la concurrence pourra être consulté et le DCE pourra être téléchargé sur le site www.republicain-lorrain.fr à la rubrique dématérialisation des marchés publics sous la référence 2017-09-007.
Le candidat optant pour la réponse par voie électronique est invité à télécharger le manuel d'utilisation. Il devra disposer d'un certificat électronique suivant l'arrêté du 15 juin 2012 conforme RGS**.
Le candidat optant pour une réponse non-dématérialisée doit indiquer sur l'enveloppe extérieure l'objet du marché et son nom.

PLANNING :
Date limite de réception des offres : 19/07/2017 à 12:00
Délai minimum de validité des offres, à compter de la date limite de remise des offres (en jours) : 90

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction : des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...)

DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : 22/06/2017

ADRESSES COMPLÉMENTAIRES :
Renseignements d'ordre administratifs et techniques :
Organisme : SMPE Fensch Lorraine
Personne à contacter :
Monsieur MORDENTI Gilles
Adresse : 38 rue de Metz
57650 FONTOY
Tel : 0382591012
Courriel : commandepublique@seaff.fr

AC824894900

VIE DES SOCIÉTÉS

Maîtres Raymond Roesen et Thibaut Roesen, notaires associés à Metz (57000), 2 rue Maurice Barres Tél. 03 87 36 16 88

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut Roesen, Notaire associé à Metz, 2 rue Maurice Barrès, le 16 juin 2017 a été constituée une société à responsabilité limitée à associé unique ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL PIERRE

Siège social : Metz (57050) 8 rue Nicolas Jung

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet : l'activité de boulangerie et pâtisserie

Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.

Apports en numéraire : 1 000 €

Gérant : M. Pierre Fidri, demeurant à Metz (57070) 45 route de Lorry

Cession de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

La société sera immatriculée au Regsitre du Commerce et des Sociétés de Metz.

Pour insertion, le notaire

AC824866800

Foncière des Régions
Société Anonyme
au capital de 221.611.350 €
Siège social :
18 avenue
François Mitterrand
57000 Metz
R.C.S. Metz : 364 800 060
Siret : 364 800 060 00287

AVIS DE SECONDE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

des porteurs d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes émises le 20 novembre 2013 pour un montant de 345 M€ portant intérêt au taux de 0,875% l'an et venant à échéance le 1er avril 2019 - Code ISIN FR0011629344 (les "Obligations ")

Mesdames et Messieurs les titulaires d'Obligations émises par Foncière des Régions (la " Société ") le 20 novembre 2013 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 345 M€ portant intérêt au taux de 0,875% l'an, venant à échéance le 1er avril 2019, ayant fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de visa 13-599 du 12 novembre 2013 (le " Prospectus "), sont informés que l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations réunie sur première convocation le mardi 13 juin 2017 à 15 heures n'a pas été en mesure, faute de quorum requis, de délibérer valablement sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

En conséquence, les titulaires d'Obligations sont de nouveau convoqués, sur seconde convocation, par le Conseil d'administration de la Société, en Assemblée Générale des porteurs d'Obligations le mercredi 5 juillet 2017 à 11 heures au 30 avenue Kléber à Paris (75116), à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour et sur les mêmes projets de résolutions qui sont les suivants :

Ordre du jour
- Désignation du Président de l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations ;
- Nomination de la société Massquote en qualité de représentant titulaire de la masse des obligataires, en remplacement de Monsieur Anthony Martin, démissionnaire ;
- Nomination de Monsieur Gilbert Labachotte en qualité de représentant suppléant de la masse des obligataires, en remplacement de Monsieur Sébastien Courtellemont, démissionnaire ;
- Modification des modalités de versement de la rémunération du représentant titulaire de la masse des obligataires stipulées à l'article 4.12 de la note d'opération intégrée au Prospectus ;
- Fixation du lieu de dépôt des documents relatifs à l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations ;
- Pouvoirs pour formalités.

Texte des projets de résolutions

Première résolution (Désignation du Président de l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations). - L'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de procéder à la désignation de son Président.

Deuxième résolution (Nomination de la société Massquote en qualité de représentant titulaire de la masse des obligataires, en remplacement de Monsieur Anthony Martin, démissionnaire). - L'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

(i) prend acte de la démission de Monsieur Anthony Martin de sa fonction de représentant titulaire de la masse des obligataires avec effet le 8 septembre 2016 ;

(ii) nomme, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, la société Massquotte, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont le siège social est situé 7 bis rue de Neuilly à Clichy (92110), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 529 065 880, représentée par Monsieur Gregory Dian, de nationalité française, demeurant 7 bis rue de Neuilly à Clichy (92110), en qualité de représentant titulaire de la masse des obligataires.

Conformément aux dispositions de l'article 4.12 de la note d'opération intégrée au Prospectus, la société Massquote, représentée par Monsieur Gregory Dian, aura le pouvoir d'accomplir au nom de la masse des obligataires tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des obligataires.

Troisième résolution (Nomination de Monsieur Gilbert Labachotte en qualité de représentant suppléant de la masse des obligataires, en remplacement de Monsieur Sébastien Courtellemont, démissionnaire). - L'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

(i) prend acte de la démission de Monsieur Sébastien Courtellemont de sa fonction de représentant suppléant de la masse des obligataires avec effet le 10 septembre 2016 ;

(ii) nomme, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, Monsieur Gilbert Labachotte, de nationalité française, demeurant 8 Boulevard Jourdan à Paris (75014), en qualité de représentant suppléant de la masse des obligataires, qui serait donc appelé à exercer les fonctions de représentant titulaire de la masse des obligataires en cas d'empêchement de ce dernier.

Conformément aux dispositions de l'article 4.12 de la note d'opération intégrée au Prospectus, Monsieur Gilbert Labachotte disposera, en cas de remplacement provisoire ou définitif du représentant titulaire de la masse des obligataires, du pouvoir d'accomplir au nom de la masse des obligataires tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des obligataires.

Quatrième résolution (Modification des modalités de versement de la rémunération du représentant titulaire de la masse des obligataires stipulées à l'article 4.12 de la note d'opération intégrée au Prospectus). - L'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit le premier alinéa des dispositions générales de l'article 4.12 de la note d'opération intégrée au Prospectus relatif aux modalités de versement de la rémunération du représentant titulaire de la masse des obligataires afin d'acter que la rémunération du représentant titulaire de la masse des obligataires sera payable le 31 décembre (ou le jour ouvré suivant) de chacune des années 2013 à 2019, tant qu'il existera des Obligations en circulation.

" 4.12. Représentation des Obligataires […]
Généralités
La rémunération du Représentant de la masse sera de 500 euros par an ; elle sera payable le 31 décembre (ou le jour ouvré suivant) de chacune des années 2013 à 2019, tant qu'il existera des Obligations en circulation. "

Cinquième résolution (Fixation du lieu de dépôt des documents relatifs à l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations). - L'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide, conformément aux dispositions de l'article R. 228-74 du Code de commerce, que la feuille de présence, les pouvoirs des obligataires représentés et le procès-verbal de la présente Assemblée Générale seront déposés au siège social de la Société pour permettre à tout obligataire d'exercer son droit de communication permanent qui lui est accordé par la loi.

Sixième résolution (Pouvoirs pour formalités). - L'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations aux fins d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

I. PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
1. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale :
Tout porteur d'Obligations, quel que soit le nombre d'Obligations qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée Générale dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.
Conformément à l'article R. 228-71 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription des Obligations, au jour de l'Assemblée Générale, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par un certificat d'inscription délivré par ce dernier, annexé au formulaire unique de vote à distance ou de procuration ou encore à la demande de carte d'admission établie pour le compte du porteur d'Obligations par l'intermédiaire inscrit.

2. Mode de participation à l'Assemblée Générale :Pour participer à l'Assemblée Générale, les porteurs d'Obligations peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :
- y assister personnellement ;
- voter par correspondance ; ou
- donner une procuration à tout mandataire de son choix, à l'exception des personnes mentionnées aux articles L. 228-62 et L. 228-63 du Code de commerce.

2.1 Présence à l'Assemblée Générale
Les porteurs d'Obligations désirant assister à l'Assemblée Générale doivent demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes titres qu'une carte d'admission leur soit adressée par la Société au vu d'un certificat d'inscription délivré par l'intermédiaire habilité teneur de compte. Ce certificat d'inscription en compte doit être transmis au Service Juridique de la Société, 18 avenue François Mitterrand à Metz (57000), en vue d'obtenir une carte d'admission ou présenté le jour de l'Assemblée Générale par le porteur d'Obligations qui n'a pas encore reçu sa carte d'admission.

2.2 Vote par correspondance ou par procuration
Tout porteur d'Obligations souhaitant voter par procuration ou par correspondance peut solliciter auprès de la Société six jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 29 juin 2017, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, en adressant sa demande auprès du Service Juridique de la Société, 18 avenue François Mitterrand à Metz (57000).

Ce formulaire, dûment complété et signé, devra ensuite être renvoyé au siège social de la Société, à l'attention du Service Juridique. Seuls les formulaires dûment complétés, signés et accompagnés de la justification de la propriété des Obligations, parvenus à la Société trois jours au moins avant l'Assemblée Générale, soit le 2 juillet 2017, seront pris en considération.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration reçus par la Société pour l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations du 13 juin 2017 restent valables pour l'Assemblée Générale réunie sur seconde convocation.

Il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication pour cette Assemblée Générale et, de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

3. Cession des Obligations :
Le porteur d'Obligations qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut, à tout moment, céder tout ou partie de ses Obligations. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le jour de l'Assemblée Générale, la Société invalide ou modifie en conséquence, avant l'ouverture de la séance de l'Assemblée Générale, le vote exprimé à distance ou le pouvoir. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la Société et lui transmet les informations nécessaires à cette fin.

II. DROIT DE COMMUNICATION DES PORTEURS D'OBLIGATIONS
L'ensemble des informations et documents énumérés par les textes légaux, et qui doivent être communiqués à cette Assemblée Générale, sera mis à la disposition des porteurs d'Obligations dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, au siège social de la Société, 18 avenue François Mitterrand à Metz (57000) et au lieu de la direction administrative, 30 avenue Kléber à Paris (75116), ou transmis sur simple demande adressée à l'attention du Service Juridique de la Société, 18 avenue François Mitterrand à Metz (57000).

Le Conseil d'administration

RAC824740500

AVIS AU PUBLIC

AVIS AU PUBLIC

VILLE DE METZ

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PHASE CONCERTATION

Par délibération en date du 23 février 2017, le Conseil Municipal a lancé la révision du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la Ville de METZ.

Dans ce cadre, il est prévu de lancer la phase de concertation par une première réunion publique d'information et de concertation qui aura lieu le 27 juin 2017 à 19h à l'Hôtel de Ville.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision du PLU. A la fin des études, le Conseil tirera le bilan de la concertation et arrêtera le projet de PLU.

Pendant la durée de la concertation, un registre est disponible à l'Hôtel de Ville et au service urbanisme (route de Thionville), où chacun pourra consigner ses observations aux jours et heures d'ouverture habituels.Les différentes observations peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Monsieur Maire, Hôtel de Ville, Place d'Armes,57000 METZ ou par mail à l'adresse suivante :
concertationplu@mairie-metz.fr.

Des réunions de concertation se tiendront à partir de la rentrée de septembre pour permettre d'échanger sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) presenties par la Ville.

Cette phase de concertation se poursuivra en 2018, sur les autres pièces composant le PLU.

A l'issue de cette concertation, le conseil en arrêtera le bilan et arrêtera le projet de révision du P.L.U.

AC824958500

Notre quotidien est habilité à publier les annonces légales et judiciaires en 2017 dans les Départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle au tarif de 1.81€ HT du millimètre colonne.
(Arrêtés préfectoraux : décembre 2016)

Annonces
Légales et Judiciaires

Efficaces au Quotidien
Proximité - Réactivité - Visibilité

- **Réforme** de la Commande Publique,
- **Simplification** des procédures et de la publicité,
- **Documents de Consultation** à mettre à disposition par le biais d'une plate-forme ou d'un site,
- **Besoin d'un conseil, d'une aide** dans vos démarches, d'un rendez-vous avec un professionnel ?

- **Le Républicain Lorrain, acteur de votre vie locale, vous accompagne dans toutes vos démarches de dématérialisation.**

Renseignez-vous sur nos Services et Tarifs

Le Républicain Lorrain

Service annonces légales 03 87 34 19 62
LRLLEGALES@republicain-lorrain.fr